

fédéral devrait, dans un souci de saine gestion des ressources, encourager l'expansion de l'industrie du surimi dans la région, par l'utilisation des espèces sous-exploitées et des rejets de poisson des usines de conditionnement.

- (30) Que le ministère des Pêches et des Océans procède à une évaluation détaillée des effets de l'aquiculture sur l'environnement marin.
- (31) Que le ministère des Pêches et des Océans crée un service de niveau supérieur, dirigé par un sous-ministre adjoint, qui coordonnerait toute l'activité aquicole. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient coordonner pleinement leurs efforts afin d'assurer l'expansion ordonnée de ce secteur. Les deux ordres de gouvernement devraient élaborer une politique d'aquiculture claire, assortie d'objectifs bien définis et fondées sur une planification et une réglementation rigoureuses, de même que sur la consultation du public et de l'industrie.
- (32) Que le transfert à l'industrie canadienne des nouvelles techniques aquicoles, en particulier celles qui concernent les espèces les plus recherchées, se fasse le plus rapidement possible.
- (33) Que les organismes fédéraux augmentent leur soutien à l'industrie par des études de recherche à frais partagés concernant les marchés et en aidant l'industrie aquicole à se doter de programmes de publicité et d'expansion commerciale. On devrait constituer un groupe de représentants du gouvernement fédéral et de l'industrie pour étudier la production mondiale salmonicole et les marchés, en vue d'évaluer le rendement relatif de l'industrie aquicole canadienne du point de vue de ses coûts de revient et de l'implantation de ses produits sur le marché.
- (34) Que l'on utilise le programme d'inspection du poisson comme outil de commercialisation, afin de sensibiliser les consommateurs du marché intérieur et international au fait que les produits de la mer canadiens ont été soumis au système d'assurance de la qualité le plus rigoureux qui soit.
- (35) Que l'industrie et le gouvernement réexaminent attentivement l'adoption a) d'un système de tri à quai et b) d'un système de classement et d'étiquetage des produits finis permettant aux consommateurs de voir facilement les différences entre les catégories de poissons. Le ministère des Pêches et des Océans devrait encourager les pêcheurs de la côte est à améliorer leurs techniques de manutention du poisson, par exemple les méthodes qu'ils utilisent en mer pour éviscérer le poisson, le saigner, le laver ainsi que pour le mettre en caisse et en glace.
- (36) Que le gouvernement fédéral se gagne le plus large appui possible au sein de l'industrie des pêches sur la côte est pour financer un programme de publicité générique des produits de la mer de la région, tant au Canada qu'à l'étranger. Il faudrait adopter un système d'auto-évaluation pour assurer le financement futur de la publicité générique. Le gouvernement fédéral ne devrait accorder de fonds que dans le cadre d'une entente à frais partagés. Au Canada, le gouvernement fédéral devrait parallèlement tenter d'obtenir la participation financière des organismes privés et publics qui s'occupent de nutrition et de santé. Toute campagne de publicité future devrait comporter la publication de documents